



LA FRANÇAISE

La Française Obligations Emergentes - Part I - FR0010227546

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La Française Obligations Emergentes, de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux », cherche, au travers de son maître de droit luxembourgeois La Française LUX - Absolute Emerging Debt, à générer une performance positive sur une période de 12 mois, quelles que soient les conditions de marché.

La performance de La Française Obligations Emergentes sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Indicateur de référence : Euribor 3 mois capitalisé + 3%.

L'investissement de La Française Obligations Emergentes est réalisé à hauteur de 100% maximum dans l'OPCVM maître "La Française LUX- Absolute Emerging Debt" (classe F) et à titre accessoire en liquidités.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître : La Française LUX - Absolute Emerging Debt, cherche à générer une performance positive sur une période de 12 mois, quelles que soient les conditions de marché.

Le Fonds investit principalement en obligations et titres de créance négociables émis par des émetteurs privés, publics ou parapublics, libellés en euros ou en devises.

Le Fonds investit principalement dans la dette publique ou quasi-publique des pays émergents.

Le gérant met en place des stratégies acheteuses et/ou vendeuses sur les marchés taux, crédit et devises.

Le processus d'investissement est basé sur une double analyse :

- analyse fondamentale approfondie
- analyse quantitative.

Les investissements présentent les caractéristiques suivantes :

- jusqu'à 100% émetteurs notés « investment grade » notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou jugés équivalents selon le gestionnaire au moment de l'achat, lorsque l'émetteur n'est pas noté les conditions de notation doivent être remplies par l'émission

- jusqu'à 80% émetteurs notés « High Yield » notation inférieure à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou jugés équivalents selon le gestionnaire au moment de l'achat, lorsque l'émetteur n'est pas noté les conditions de notation doivent être remplies par l'émission

- Non notés : jusqu'à 30% de l'actif net - jusqu'à 30% émetteurs privés

- jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA répondant aux critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres libellés en devises autres que l'euro.

La fourchette de sensibilité du portefeuille est comprise entre -8 et 8.

Le Fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire. Il peut, afin de placer ses liquidités, investir dans des OPC monétaires ou des OPC investis dans i) des titres de créance dont l'échéance finale ou résiduelle n'excède pas 12 mois ou ii) des titres de créance dont le taux est ajusté, compte tenu des instruments financiers qui y sont liés, au moins une fois par an.

Le Fonds peut, dans les limites énoncées dans le prospectus, investir dans des produits dérivés négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré lorsque ces contrats sont mieux adaptés à l'objectif de gestion ou offrent de moindres coûts de transaction. Ces instruments peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, des contrats à terme, des options, des swaps, CDS (Credit Default Swap), TRS.

Durée de placement recommandée : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Modalités de rachat : Quotidien – Les rachats sont centralisés auprès de La Française AM Finance Services à 9h15 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative avec règlement en J+2 (2ème jour de bourse non férié qui suit la centralisation).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète, au travers l'investissement dans le fonds maître, les investissements dans de la dette publique ou quasi publique des pays émergents dans le respect d'une fourchette de sensibilité comprise entre -8 et 8. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés : c' est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance ou du défaut d'un émetteur. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du FCP.

Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont exposées dans le prospectus de l'OPCVM maître.

📍 FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	0,84 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux estimations de l'exercice en cours.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	0,00 % (**)

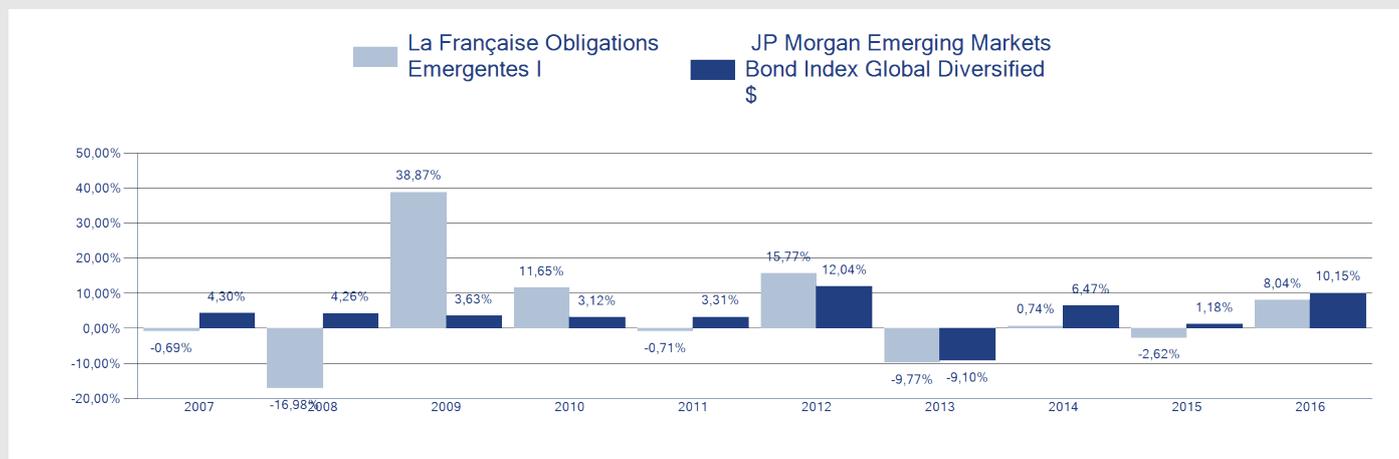
(**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/12/2016 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de surperformance : à partir du 1/04/2014 : 25% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du Fonds et celle de l'indice JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified \$ coupons inclus. Frais de gestion variables plafonnés à 2,5% TTC de l'actif net. A compter du 29/11/2017 : 20% TTC maximum de la performance supérieure à l'Euribor 3 mois capitalisé +3% pour autant que la performance annuelle du fonds, nette de tous frais, soit positive.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 8 à 10 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

📍 PERFORMANCES PASSES



1/02/2012 La part a changé d'indice de référence : 50% JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified \$ coupons inclus + 50% JP Morgan Government Bond Index Emerging Markets Global Diversified Unhedged € coupons inclus au lieu du TEC 10.

A partir du 09/12/2013, le fonds devient nourricier de la SICAV luxembourgeoise La Française LUX.

1/04/2014 : changement d'indice de référence JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified \$ coupons inclus au lieu de l'indice composite : 50% JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified \$ coupons inclus + 50% JP Morgan Government Bond Index Emerging Markets Global Diversified Unhedged € coupons inclus.

A compter du 29/11/2017 : le fonds devient nourricier de la SICAV luxembourgeoise La Française LUX -Absolute Emerging Debt. Les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité. Changement d'indice de référence : Euribor 3 mois capitalisé + 3% au lieu de JP Morgan Emerging Markets Bond Index Global Diversified \$.

FCP créé le : 24/12/2004

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

📍 INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts du fonds maître et nourricier : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@lafrancaise-group.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Le fonds maître n'est pas établi dans le même État membre que le fonds nourricier, cela peut avoir une incidence sur le traitement fiscal du fonds nourricier.

Autres catégories de parts : R

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <http://lfgrou.pe/MnDZx7>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29/11/2017